



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 16 février 2022
*Grefe + Travaux_0134 + 611_Préavis édités + Etivaz
Eau Froide et Tomeressse_dhe*

Préavis No 3/2022

Demande de crédit pour la réfection du réseau routier communal – Secteur Vallée de l'Eau Froide à L'Etivaz

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Ce préavis a pour but de soumettre à votre autorité une demande de crédit pour la réfection du réseau routier communal – Secteur Vallée de l'Eau Froide à L'Etivaz.

PREAMBULE

Des travaux sont en cours de réalisation par Romande Energie SA et le Service de l'eau de Lausanne dans les Vallées de La Torneresse et de l'Eau Froide. La Commune, soucieuse de rechercher les synergies possibles afin de permettre une réfection du réseau routier dans ces secteurs, a pris contact avec les deux entités précitées, l'entreprise adjudicataire ainsi que BG Ingénieurs Conseils SA. Le but de cette démarche consiste à répartir et optimiser certains coûts entre les différents partenaires.

HISTORIQUE



Parc
**Gruyère
Pays-d'Enhaut**



Pour mémoire, un préavis No 10/2017 « Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017 – 2021 - Demande de crédit pour le secteur No 03 « L'Etivaz » avait été adopté par le Conseil communal le 28 juin 2017. Celui-ci permettra de réaliser les travaux en commun avec Romande Energie SA et le Service de l'eau de Lausanne sur une distance de 2'250 m dans la Vallée de La Torneresse.

BUT DE LA DEMANDE DE CREDIT

Le réseau routier communal de la Vallée de l'Eau Froide nécessite également une réfection, ceci sur une longueur de 1'245 m. Ces travaux étaient initialement annoncés dans le plan des dépenses d'investissements en 2025. Toutefois, afin de réduire considérablement les coûts à charge de la Commune, la Municipalité souhaite les réaliser en 2022 simultanément à l'intervention en cours de Romande Energie SA et le Service de l'eau de Lausanne.

A relever que cette façon de faire aura pour conséquence un report de la première étape des travaux prévus sur le secteur Le Clos – Etambeau.

COUTS TTC ESTIMES

Coût total des travaux prévus	CHF 793'000.00
Parts Romande Energie SA et Service de l'eau de Lausanne	<u>CHF 275'000.00</u>
Sous-total à charge de la Commune	CHF 518'000.00
Frais techniques	CHF 100'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF 12'000.00</u>
Montant subventionnable	CHF 630'000.00
Subventions fédérales et cantonales	<u>CHF 510'000.00</u>
TOTAL A CHARGE DE LA COMMUNE	<u>CHF 120'000.00</u>

Le coût à charge de la Commune ainsi que la réalisation des travaux restent réservés. En effet, de nombreuses négociations sont toujours en cours avec les différents partenaires au moment de l'élaboration du présent préavis. Une approbation de la demande de crédit permettra à la Commune de finaliser les discussions ainsi que les aspects contractuels et financiers.

CONCLUSIONS

Demande de crédit pour la réfection du réseau routier communal – Secteur Vallée de l'Eau Froide à L'Etivaz

La Municipalité vous encourage vivement à accepter cette demande de crédit. Il s'agit en effet d'une opportunité unique de réaliser ces travaux de réfection à des conditions financières particulièrement avantageuses.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 3/2022 du 16 février 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à procéder à la réfection du réseau routier communal – Secteur Vallée de l'Eau Froide à L'Etivaz
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 630'000.00
- C) **De financer** ce montant :
 - o Par une subvention à recevoir estimée à CHF 510'000.00
 - o Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 120'000.00, si nécessaire
- D) **D'amortir** :
 - o L'investissement net de CHF 120'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 4'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux
 - o A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 1'200.00 au taux moyen actuel de 1,00 %

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 16 février 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :


Eric Grandjean


Daniella Henchoz

Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets : Politique – Conseil communal – Séances/documents – Séance du 24 mars 2022.

- Plan de situation générale.